



Association De Quoi On Se Mêle
Mas de l'Ancienne Eglise
30580 BELVEZET

Le 6 février 2021

Association Loi 1901
N° SIRET : 831 989 850 00027

Projet La Draille des Seynes

Bilan d'activité 2020

1/ Contexte et objectifs

L'objet du projet est de mettre en place un sentier art et nature proposant une mise en valeur du territoire de la Commune de Belvezet, de son environnement et des savoir-faire du territoire. La « Draille des Seynes » est un parcours autour de Belvezet à la façon de la rivière des Seynes qui serpente entre les versants. Par ce projet, l'association De Quoi On Se Mêle crée 3 tronçons de sentiers. Chaque tronçon est jalonné de 10 à 15 sollicitations/installations qui susciteront la surprise, l'intérêt en proposant un point de vue, l'admiration par la découverte et nous feront avoir un autre regard sur notre patrimoine naturel.

De plus, ce projet est un projet citoyen. Différentes animations sont menées pour inviter et solliciter les habitants, les professionnels, les curieux : des formations à la construction en pierre sèche, des ateliers et des réalisations collectives, la fête de la Draille des Seynes, un forum pour apprendre et débattre sur l'écosystème de la Garrigue et sur celui de Belvézet en particulier

2/ Mise en œuvre et réalisation

Le 7/12/2018 le **Conseil Municipal** a approuvé la convention de partenariat avec la Commune de Belvézet :

Lancement et préparation :

Novembre à février: le programme est défini, présenté, discuté et approuvé

Sur la base du bilan établi et discuté du premier parcours des changements sont proposés pour affirmer davantage la démarche participative, associer les artistes locaux et développer une logique thématique sur « les 5 éléments ». Le nouveau parcours est proposé, un nouveau cahier des charges à destination des créateurs est établi, la dynamique et le calendrier de déploiement sont envisagés.

Mars à juin : Le parcours, les projets d'installations, la démarche concernant la biodiversité, l'organisation des ateliers collectifs auraient dû être présentés à travers une exposition publique à la Médiathèque de Belvézet

ouverte aux habitants du village seconde quinzaine de mars. L'objectif était de discuter et d'améliorer les propositions en prenant en compte les souhaits et les réactions des participants.

L'Exposition a été annulée suite à la décision de confinement et une exposition virtuelle a été mise à disposition sur le site de l'Association.

Le parcours a été présenté, discuté et approuvé en Comité de Pilotage en avril tenu en vidéo-conférence.

Le Conseil Municipal a approuvé le parcours avec l'emplacement des installations et le mémo descriptif le 23 juin quelques jours avant les élections municipales.

Juillet à octobre: Le planning des travaux et la mobilisation des ressources ont été précisées en juillet après discussion avec la nouvelle équipe municipale.

La constitution de petites équipes associant le concepteur, des artisans et des spécialistes a été très fructueuse et efficace pour la conception, puis ensuite pour la réalisation et la mise en place

Les feuilles de route ont pu être données aux intervenants entre le 10 juillet et le 15 août.

En parallèle le collectif biodiversité a lancé ses travaux pour aboutir au choix des thèmes à développer en lien à la fois avec le thème des 5 éléments et les installations artistiques.

Réalisation et implantation :

15 juillet au 15 octobre: Artistes et artisans créent en atelier et dans le local de l'Association puis installent sur sites

Une installation a été donnée par l'artiste à l'Association au profit du projet.

Réalisation des panneaux et des cartels de présentation

En particulier création de deux panneaux à chaque entrée « Partageons le Chemin » listant les consignes et recommandations d'usage

Préparation de la communication

Ouverture au public : 24 octobre

8 au 24 octobre Evènements sur l'Art Singulier en partenariat avec la Médiathèque de Belvézet et Babart avec l'intervention de JM Chesné, artiste créateur de l'installation Dame-Terre : projections au Capitole à Uzès, conférence-débat à la Médiathèque et exposition de 15 artistes de Babart.

24 octobre: Ouverture du deuxième sentier avec ses 15 installations, les informations jalonnant les étapes, un balisage tout au long du parcours, des informations générales sur les panneaux d'accueil.

L'inauguration, la Fête de la Draille des Seynes aurait dû proposer une déambulation menée par un comédien, un repas partagé autour du feu et de la roulotte de Mélodie et une soirée rock. L'événement a été finalement annulé par la Préfecture pour raisons sanitaires.

L'Association n'a pu organiser le forum.

Le parcours est ouvert au public 24h sur 24 en accès libre tout au long de l'année.

Notre intention est de lancer des opérations de présentation du parcours au cours des mois à venir à l'attention de la presse.

Nous espérons aussi pouvoir accueillir sur le site les membres du Comité Leader.

Nous avons préparé à l'usage du public un plan des deux parcours, présentant :

- quelques repères, les recommandations d'usage et les accès,
- l'esprit du projet et les activités programmées autour des parcours.

Nous allons donner une nouvelle impulsion pour le développement de la photothèque créée sur le site de l'Association.

Nous nous donnons quelques mois pour reprendre l'initiative pour la réalisation du troisième parcours, le temps de faire le bilan de cette deuxième saison et d'organiser l'inauguration. Nous pensons à un projet orienté vers les familles à travers les enfants. Une nouvelle dynamique pour lancer et réaliser le parcours des enfants avec la double approche création artistique et relation au monde vivant.

Le topoguide du deuxième parcours devrait être réalisé avant fin janvier et sera mis à disposition sur le site de l'Association.

Le site Internet de l'Association ou de la Draille des Seynes est mis à jour des principaux événements et sera encore complété d'ici fin janvier..

Résultats obtenus

Le parcours N°2 est constitué, comme le premier, d'une quinzaine de sollicitations qui constituent un cheminement structuré par la thématique des 5 éléments : 2 panneaux d'accueil, 10 installations dont une commune avec le premier parcours, utilisant des matériaux et des techniques diversifiées et 5 panneaux de présentation.

Des bancs et des billots de bois ont été disposés au long du parcours ; des textes rédigés par le Collectif Biodiversité y sont proposés sur des petites tablettes imprimées.

Tous les aménagements prévus étaient réalisés à la date prévue pour l'inauguration.

La réalisation a associé 14 artistes, 7 artisans, 4 prestataires, des fournisseurs locaux et 25 bénévoles.

L'Association a employé un salarié à temps partiel de juillet à octobre, soit au total environ 1,5 mois de travail.

Les travaux de mise en place ont été effectués collectivement.

Trois ateliers participatifs ont été proposés aux habitants:

- un atelier d'initiation à la construction en pierre-sèche (6 participants) a réalisé une calade et un muret de l'installation Saisons de l'Eau ;
- 5 enfants du village ont participé à la réalisation du décor peint des 5 Totems de Lou ;
- la résidence de JM Chesné a permis d'associer une adulte et deux enfants au travail de la mosaïque.

Le projet a bénéficié de plusieurs dons ou prestations en nature : deux sculptures, fourniture de cailloux, prestations de manutention, prêts de matériels, mises à disposition d'un local et d'un véhicule.

Le Collectif Biodiversité s'est réuni régulièrement et a rédigé 18 pages pour les panneaux d'information.

Nous avons accueilli environ 175 personnes lors des évènements autour de l'Art Singulier, 50 spectateurs lors de la projection, 25 participants à la conférence-débat et 100 visiteurs à l'exposition.

Nous n'avons pas de moyen d'évaluer le nombre de marcheurs sur le chemin. La fréquentation des habitants est très significative, la curiosité est vive et l'appréciation qualitative est très bonne.

Nous n'avons pas noté de dégradation sur le parcours jusqu'au vol du gong au cours de la semaine de Noël. Nous proposons ayant reçu un accord de principe de la Conseillère LEADER de le remplacer et de le porter la dépense correspondante dans les dépenses éligibles.